



Union
syndicale
Solidaires

Racket de 300 millions sur la Formation Continue des Hospitalier-es

***Pour combler le déficit de la Sécurité
Sociale en 2017 !***

Créée en 1974, l'ANFH (Association Nationale pour la Formation Permanente des Hospitaliers) gère les fonds de la formation continue de la majorité des établissements de la Fonction Publique Hospitalière (hôpitaux, maisons de retraite, foyers de l'enfance). L'association s'est imposée dans le sillage des lois Delors de 1971 avec 3 mots-clés : la proximité, la solidarité, le paritarisme. Avec ses 26 délégations régionales (en métropole et outre-mer), l'ANFH redistribue et mutualise les différentes enveloppes budgétaires de façon à permettre un égal accès à la formation sur tout le territoire.

Avec l'évolution des cotisations du personnel non médical (au total 2.9 %), et la nouvelle cotisation des médecins en 2013 au titre du Développement Professionnel Continu, ce sont près de 800 millions d'euros qui sont collectés chaque année.

Une grande partie de ces fonds (2.1%) revient directement aux établissements pour alimenter les plans de formation. L'autre partie (0.8%) est mutualisée au niveau régional pour financer des études promotionnelles et le Congé de Formation Professionnelle.

L'ANFH est devenue OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) par le ministère de la santé en 2006, avec en contrepartie un siège pour ledit ministère à la table du conseil d'administration !

Aujourd'hui, ce ministère, sans aucune concertation, ponctionne 300 millions dans la trésorerie de l'ANFH, au prétexte qu'ils sont « inutilement thésaurisés », pour équilibrer la Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2017. Elections présidentielles obligent, il faut réduire le déficit à tout prix !

C'est un rapport en cours de l'IGAS (inspection générale des affaires sociales) qui aurait pointé cet énorme bas de laine ! L'information lâchée lors d'une consultation des organisations syndicales au ministère a fait l'effet d'une bombe. Mais rien ne fera changer la décision du

ministère : motion, communiqués de presse, argumentaire détaillé de l'ANFH... Tout est balayé d'un revers de la main... Le comble est que ce détournement de fonds prévoit d'alimenter les aides à la restructuration dans le public comme dans le privé !

C'est notre argent, via les cotisations de la formation, qui va financer la destruction de notre outil de travail, accélérer les fusions d'établissements, les mutualisations, la casse des conditions de travail...

Mobilisons-nous pour stopper ce rouleau compresseur !



Après des avancées notoires dans les années 70, les réformes en cours, tant sur le plan de la formation que dans les modes de financements et de structuration des établissements de santé et médico-social, font que l'argent de la formation est l'objet de convoitises.

Les représentants des directions d'établissements poussent des cris d'orfraie quand le gouvernement détourne notre argent mais ils sont les premiers à profiter de l'enveloppe formation pour assurer l'équilibre budgétaire :

- une partie du plan sert à payer les remplacements sous prétexte que les agents ne pourraient partir en formation, mais il est très souvent détourné pour remplacer l'absentéisme général !
- la plupart des formations visent à maintenir l'employabilité des salarié-es sur leurs postes de travail mais aussi à mettre en place des glissements de tâches d'un métier vers l'autre sans revalorisation salariale (de médecin à infirmier-e, d'infirmier-e à aide-soignante...)! La formation devient un outil au service des restructurations et de l'augmentation de la productivité, hôstérité oblige !
- l'accès aux études promotionnelles se ferme. Outre le concours lors de l'inscription à l'école, le parcours de sélection dans l'établissement est un vrai parcours de combattant-e ! Pour les agents de la catégorie C qui passent directement en A à la sortie des études d'infirmier-e, c'est une perte en salaire net, le ministère refusant toujours la reconnaissance de la reprise d'ancienneté dans la catégorie C. Tout est bon pour faire des économies !

Le gouvernement impose ses réformes et l'ANFH se met au pas de la tutelle.

Ce fut le cas pour le Développement Professionnel Continu visant à mettre en place des pratiques standardisées dans le soin qui se résument à : **Faire plus et mieux avec moins !** Avec la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire, ce sont encore nos cotisations qui vont contribuer à former les encadrants qui mettent en place cette réforme ! Et sans aucune compensation financière du ministère !

Pour SUD, la ponction de 300 millions sur la trésorerie de l'ANFH constitue un vol caractérisé qui met en péril les formations engagées sur plusieurs années !

Les cotisations versées par les établissements à l'ANFH sont une partie de nos salaires tout comme les cotisations sociales. C'est à nous de les gérer et à nous seul-es.

En imposant la présence des patrons de la FHF dans le conseil d'administration pour moitié puis maintenant celle du gouvernement, le ministère opère un véritable contrôle sur notre argent pour mieux le détourner.

Il est plus que temps que les hospitaliers reprennent le contrôle de cette association qui, rappelons-le, n'est pas une banque mais devrait être l'outil d'un mieux-être professionnel et social pour des centaines de milliers d'hospitalier-es.

Malgré sa gestion rigoureuse souvent citée en exemple, il est choquant que l'ensemble de nos cotisations ne soit pas redistribué intégralement aux hospitalier-es. L'ANFH doit réajuster son fonctionnement et redonner rapidement des enveloppes complémentaires dans les régions en fonction des besoins, si les excédents pointés par le ministère ne sont pas déjà engagés pour financer des formations pluriannuelles !

NON au pillage de la formation continue par le ministère !

Pour SUD Santé Sociaux, les cotisations de la formation appartiennent aux agents sous forme de salaire indirect et doivent être consacrées à 100 % à la formation pour :

- **Accéder à la formation initiale,**
- **Accéder aux études promotionnelles sans goulot d'étranglement et avec une vraie reconnaissance de sa carrière hospitalière,**
- **Bénéficier de réelles formations professionnelles dans le cadre de l'adaptation ou de l'évolution du métier dans un cadre collectif afin de réinterroger nos pratiques dans un objectif de qualité non lié aux contraintes budgétaires des plans d'austérité successifs,**
- **Dispenser des formations qualifiantes à tous les agents de la fonction publique, quelle que soit leur catégorie professionnelle,**
- **Accéder à des formations culturelles, sociales et de reconversion professionnelle avec un maintien de salaire à 100 %.**